

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON  
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal  
N°2019-041  
FORFAITS DE SKI Jeune- PRISE EN  
CHARGE PAR LA COMMUNE**Séance du : 25 novembre 2019  
Date de convocation : 19 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : Alain FAUST, Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Philippe SIONNET, Régis JOUFFREY, Jean-Pierre SEVREZ

Pouvoirs de : Bruno GARDENT

Absents : Alain JACQUIER, Florence GAILLARD

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAURE

La commune encourage depuis plusieurs années les jeunes de la commune à pratiquer le ski en leur apportant une aide financière pour l'achat des forfaits de ski du site de la Haute Romanche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- Enfants jusqu'à 11 ans (ou CM2), habitants de la commune et scolarisés sur la commune : la commune participe à l'achat des forfaits saison à la régie des Stations Villages de la Haute Romanche à hauteur du tarif du forfait super primeur enfant (115.50 € pour la saison 2018-2019).
- Jeunes de plus de 11 ans (ou à partir de la 6<sup>ème</sup>) jusqu'à 18 ans, habitants de la commune et scolarisés : la commune participe à l'achat des forfaits saison à la régie des Stations Villages de la Haute Romanche à hauteur de 30 € par enfant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre SEVREZ

Date dépôt Sous-Préfecture. :

Date affichage :